



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-dix-huitième session

Rome, 9-10 avril 2003

RÈGLEMENT DES ARRIÉRÉS DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

I. INTRODUCTION

1. Le présent document contient une recommandation du Président du FIDA à l'effet de mettre en œuvre un plan de règlement des arriérés accumulés par la République démocratique du Congo. Cette recommandation se fonde sur l'accord conclu en décembre 2002 entre le Ministère de l'économie et des finances de ce pays et le FIDA.

II. HISTORIQUE

2. Malgré d'importantes ressources naturelles (diamants et autres minéraux, riche patrimoine foncier et forestier), de nombreuses années de mauvaise gestion économique et de troubles politiques ont fait de la République démocratique du Congo l'un des pays les plus pauvres et les moins avancés du monde. On estime que la guerre civile, qui a débuté en 1997, a causé directement ou indirectement la perte de 1,5 à 3 millions de vies humaines.

3. Depuis le changement de gouvernement intervenu en janvier 2001, toutefois, la situation politique et économique s'est beaucoup améliorée. Le gouvernement actuel et les forces rebelles ont passé un accord pour le partage du pouvoir, la plupart des troupes étrangères ont quitté le pays ou sensiblement réduit leurs contingents, et la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo a considérablement élargi la partie du territoire congolais désormais considérée comme raisonnablement sûre. Le Président Joseph Kabila a formé un solide gouvernement qui jouit d'un grand respect auprès de la communauté internationale, et des progrès remarquables ont été accomplis l'an dernier au plan macroéconomique. Dans le cadre d'un programme mis en œuvre de juin 2001 à mars 2002 sous la surveillance du Fonds monétaire international (FMI), l'hyperinflation a été jugulée (le taux d'inflation annualisé a été ramené de 630% au cours des cinq premiers mois de 2001 à 8,8% en juin-décembre 2001), l'écart entre le taux de change officiel et le taux parallèle a pratiquement disparu, les recettes publiques ont dépassé les niveaux cibles convenus avec le FMI (passant de 3,6% du produit intérieur brut (PIB) en 2000 à 7,3%, soit plus du double, à la fin de 2001), et un certain nombre de réformes structurelles importantes ont été engagées, telles que libéralisation



des prix et amélioration de la transparence et de la gouvernance, rationalisation des dépenses publiques et restructurations sectorielles.

4. Compte tenu de ces réalisations, et afin de soutenir l'amélioration macroéconomique en cours, en juin 2002, le FMI et la Banque mondiale ont approuvé respectivement un programme de financement au titre de la Facilité renforcée pour la réduction de la pauvreté et un crédit pour le redressement économique. Ces aides ont pour but de consolider et d'approfondir les réformes entreprises jusqu'ici, afin que le pays puisse bénéficier de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) au moment où il atteindra le point de décision actuellement fixé à 2003.

5. Avant de suspendre ses décaissements le 15 février 1993, le FIDA avait financé trois projets en République démocratique du Congo (qui s'appelaient alors Zaïre): le projet de développement de la culture du maïs dans les petites exploitations (prêt n° 047-ZR), qui a été clôturé le 30 juin 1990; le projet de développement agricole du Lulua (prêt n° 160-ZR), qui a été clôturé le 30 juin 1992; et le projet de développement agricole du Shaba méridional (prêt n° 200-ZR), qui a été clôturé le 28 novembre 1994 à la suite de la suspension des décaissements. Sur un engagement financier total d'environ 24 750 000 DTS pour ces trois projets, le FIDA a finalement décaissé 18 743 000 DTS. Au 30 juin 2002, les arriérés accumulés par le pays se montaient à 7 932 065 USD.

6. Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration, un accord a été conclu avec les autorités de la République démocratique du Congo portant sur un plan de règlement des arriérés qui tient compte de la politique du FIDA en ce qui concerne le maintien de la valeur actuelle nette (VAN) de l'encours de ses créances. Ce plan a été mis au point en concertation étroite avec le gouvernement et les services du FMI et de la Banque mondiale chargés des questions macroéconomiques et de l'Initiative PPTE, et s'inscrit dans le cadre général de l'initiative multidonateurs pour la gestion de la dette, qui met l'accent sur:

- la nécessité pour les institutions financières internationales (IFI) de parvenir à des accords caractérisés par un partage équitable des charges reflétant une approche intégrée du règlement des arriérés, la régularité des paiements au titre du service de la dette et l'obtention d'un allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE¹;
- vu le niveau élevé que représentera le service de la dette au cours des quelques prochaines années, la concentration en début de période des allègements de dette consentis par les IFI afin d'atténuer autant que possible la charge du service de la dette;
- le maintien de transferts positifs nets à l'égard de chaque IFI pendant l'année à venir.

III. RECOMMANDATION

7. Le Conseil d'administration est invité à approuver l'accord ci-après:

- a) affectation de 1 500 000 USD provenant d'un don de 2 713 086 USD fourni par la Belgique à la réduction des arriérés en cours, avec effet immédiat;
- b) affectation du solde du don fourni par la Belgique, à savoir 1 213 086 USD, au remboursement des sommes à recevoir au titre des trois projets financés dans le pays (voir

¹ Comme dans le cas de la Guinée-Bissau et de la Sierra Leone, dès que la République démocratique du Congo aura atteint le point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE, une proposition visant à intégrer les arriérés à l'aide financière que le FIDA fournira au pays au titre de cette Initiative sera soumise au Conseil d'administration pour approbation.



le paragraphe 5 ci-dessus) à mesure de leurs échéances, en commençant par les paiements exigés au premier semestre de 2003, et jusqu'à épuisement des fonds disponibles; et

- c) consolidation des arriérés restants et rééchelonnement de leur remboursement sur une période de trois ans, avec un différé d'amortissement de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2003;
- d) règlement des arriérés sur une base semestrielle, à compter du 1^{er} juin 2005; les paiements comprendront également les intérêts accumulés pendant la période de consolidation, et seront calculés sous la forme de six versements semestriels de 1 472 978 USD chacun, exigibles aux dates suivantes: 1^{er} juin 2005, 1^{er} décembre 2005, 1^{er} juin 2006, 1^{er} décembre 2006, 1^{er} juin 2007 et 1^{er} décembre 2007, avec un intérêt annuel de 4,2%.